

VISITE DE CONTROLE - LABEL ECOLE DE RUGBY

Dans les 6 mois qui précèdent la date d'anniversaire des 2 ans du label Ecole de Rugby une visite de contrôle est obligatoire afin de s'assurer que l'EDR continue de respecter les critères de labellisation.

Qui est concerné ?



Uniquement les clubs qui ont obtenu le **nouveau label** à compter du 1^{er} juillet 2019. **Pour la saison 2022-2023 ce sont les clubs labellisés au 1er juillet 2021.**



Quand faire la visite ?

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai de la saison qui précède la date des deux ans du label

(Exemple EDR labellisée au 1^{er} juillet 2021 visite de contrôle entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mai 2023).



Qui fait la visite ?

Elle est effectuée par la **commission EDR** départementale accompagnée du **CTC** en présence du **responsable de l'EDR** et de son équipe.



Quel objectif ?

La commission départementale devra rendre un avis après la visite de contrôle : Maintien du label pour les 2 saisons à venir



Réévaluation du label (niveau supérieur) pour les 2 saisons à venir (dans ce cas complément de la dotation de matériel par la FFR).



Rétrogradation de niveau pour les 2 saisons à venir



Suppression du label pour les 2 saisons à venir (impossibilité pour le club de déposer un dossier avant la fin des 2 saisons)

Lors de cette visite de contrôle, l'évaluation de la commission départementale se doit d'être la plus objective possible. L'avis s'appuiera sur des éléments mesurables, identifiés dans la **grille d'évaluation** et dans le **PAQ**. Il devra prendre en considération **l'évolution de l'EDR** sur les deux saisons, des **situations spécifiques** du club et des **conditions exceptionnelles** qui pourraient affecter la réalisation de certaines actions. La commission départementale et le CTC sont aussi là pour accompagner l'EDR dans la mise en application des actions prévues.



Quels outils utiliser ?

Le rapport de visite de contrôle ci après doit obligatoirement être renseigné. Nous vous invitons à vous appuyer sur les deux outils complétés lors de la demande de label :

- **La grille de labellisation** : reprendre la grille complétée à la demande de label et s'assurer que les critères de labellisation du niveau validé sont toujours atteints.

- **Le PAQ** (Plan d'Amélioration de la Qualité) reprendre le PAQ rédigé lors de la demande de label et s'assurer que les actions qui étaient prévues à N+1 et N+2 sont en cours.

Ci après des exemples d'utilisation des outils et d'avis qui pourraient être rendus par la commission :

- *Si la grille d'évaluation et le PAQ sont toujours respectés : l'EDR maintient son label. Si de nouveaux critères sont atteints et permettent de prétendre à un niveau de label supérieur, l'EDR peut demander une évolution de son niveau de label vers un niveau supérieur.*
- *Si la grille d'évaluation et/ou le PAQ ne sont plus en phase avec la réalité de l'EDR, la commission devra proposer (au CD et à la Ligue) une rétrogradation de niveau.
Dans tous les cas la FFR sera l'instance qui validera.*
- *Si un manquement grave est relevé, la commission devra demander un retrait du label.
Dans tous les cas la FFR sera l'instance qui validera.
Attention pour les clubs ayant obtenu le label pour la saison 2019-2020 et 2020-2021 il était possible d'ajouter les effectifs joueurs et éducateurs des différents clubs du rassemblement. Ce dispositif ne sera plus possible à compter de la campagne de labellisation pour un début de label 2021-2022. Ainsi pour les clubs qui ont obtenu un label, en étant en rassemblement nous vous invitons à vérifier que ce rassemblement existe toujours et/ou que les critères sont toujours atteints.*



Qui enterrine la décision ?

- S'il s'agit d'un maintien de label : c'est la Ligue qui valide officiellement après validation du CD.
- Pour tous les autres cas (réévaluation, rétrogradation ou suppression) **c'est la FFR qui valide** la décision après avis du CD et de la Ligue.

Selon les cas voici les pièces à envoyer **au plus tard le 31 mai 2023** à la FFR (ecoles.rugby@ffr.fr) :

- Réévaluation du label : rapport de visite + nouveau dossier pour prétendre à un niveau supérieur (respecter le calendrier officiel des labellisations).
- Rétrogradation : rapport de visite
- Suppression : rapport de visite



RAPPORT DE VISITE DE CONTROLE LABEL ECOLE DE RUGBY

IDENTITE DU CLUB

Nom du club :

Code club :

Ligue régionale :

Comité départemental :

Date d'attribution du label :

Niveau de label obtenu :

EVALUATION - OBSERVATIONS

Date de la visite de contrôle :

Nom des membres de la commission départementale et du CTC présents lors de la visite :

Commentaires et observations de la Commission Départementale accompagnée du CTC :



CONCLUSIONS DE LA VISITE DE CONTROLE

Cocher la case correspondante :

	Décision	Précision	Validation
<input checked="" type="checkbox"/>	Maintien du label		CD et Ligue
<input type="checkbox"/>	📈 Demande de label de niveau supérieur	Préciser niveau :	CD, Ligue et FFR
<input type="checkbox"/>	📉 Rétrogradation du label	Préciser niveau :	CD, Ligue et FFR
<input checked="" type="checkbox"/>	✗ Suppression du label		CD, Ligue et FFR

SIGNATURES

Club

Date :

Nom :

Signature :

Commission EDR

Date :

Nom :

Signature :

Comité Départemental (Président ou délégué)

Date :

Nom :

Signature :

Ligue Régionale (Président ou délégué)

Date :

Nom :

Signature :